



SAINT-PATRICE-DE
SHERRINGTON

AVIS PUBLIC

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
N° DM 2022/5 159 228**

AVIS est, par la présente, donné par le soussigné :


QUE lors de la séance ordinaire qui sera tenue le 17 octobre prochain à 19 heures, le conseil municipal devra statuer la demande de dérogation mineure suivante :

Nature et effets : Dérogation aux dispositions du règlement 304, relatif au lotissement, à l'article 21 mentionnant une superficie minimale de 3000 m², afin d'autoriser le citoyen à mener une opération de lotissement consistant à diviser un terrain de 5101,2 m² en deux lots distincts sachant que le deuxième lot aura une superficie de 2550,6 m² serait donc dérogatoire à celles édictées audit règlement.

Identification du site concerné : Le site concerné se situe au 367, rue Saint-Patrice et le numéro de lots concerné est le lot 5 159 228 du Cadastre du Québec.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance à laquelle cette demande sera traitée ou sur demande à dg@sherr.ca.

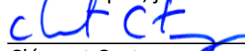
Donné à Saint-Patrice de Sherrington, ce 20^e jour du mois de septembre 2022.


Clément Costanza
Directeur général et greffier-Trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Clément Costanza, à Saint-Patrice-de-Sherrington, Directeur général et greffier — Trésorier de la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis, en affichant une copie certifiée de celui-ci à deux endroits différents dans la municipalité le 20^e jour du mois de septembre 2022.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 20^e jour du mois de septembre 2022.


Clément Costanza
Directeur général et greffier-Trésorier